



Indicateurs et analyse en matière de politique climatique

2019-2024

Date de publication : Octobre 2025

Laurent Majerus

Service de l'Environnement, de l'Energie et de la Mobilité.

Responsable de service

Tel: 310031-58

Mobile: 621 82 32 50

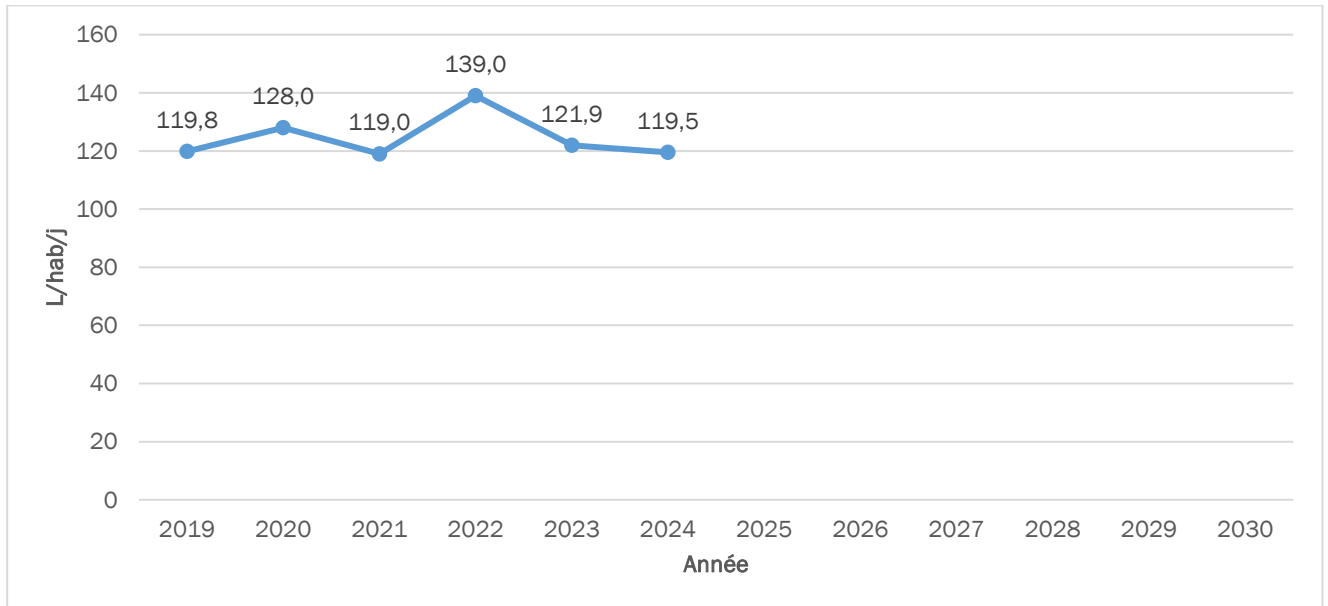
1. Introduction et aspects méthodologiques

Dans le cadre du pacte climat, des indicateurs relatifs à la population en matière de politique climatique sont élevés. Ces indicateurs sont élaborés à partir des sources publiques des autorités nationales (www.datapublic.lu) et des données prélevées par l'administration communale.

Ces indicateurs se réfèrent à l'ensemble de la population de la commune (Mamer, Capellen, Holzem) et reprennent les catégories suivantes :

- > Consommation d'eau potable des ménages
- > Installations photovoltaïques
- > Tri des déchets
- > Consommation et production en électricité
- > Chaleur
- > Conseils en énergie (Klima-Agence)
- > Subventions écologiques

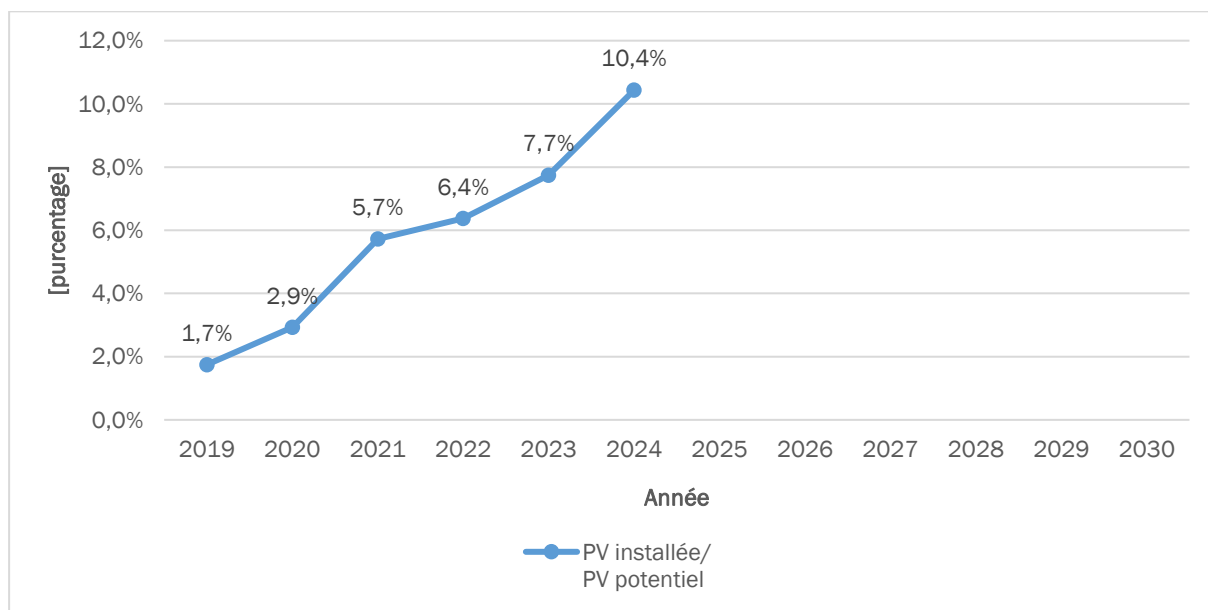
2. Consommation d'eau potable des ménages



Le graphique montre la consommation moyenne d'eau potable des ménages des localités de Mamer, mesurée en litres par habitant et jour. La commune se donne l'objectif d'ajuster la consommation d'eau potable à **100 litres par habitant** par jour.

En 2024, un habitant de la commune de Mamer consomme en moyenne 120 litres d'eau potable par jour.

3. Installations photovoltaïques

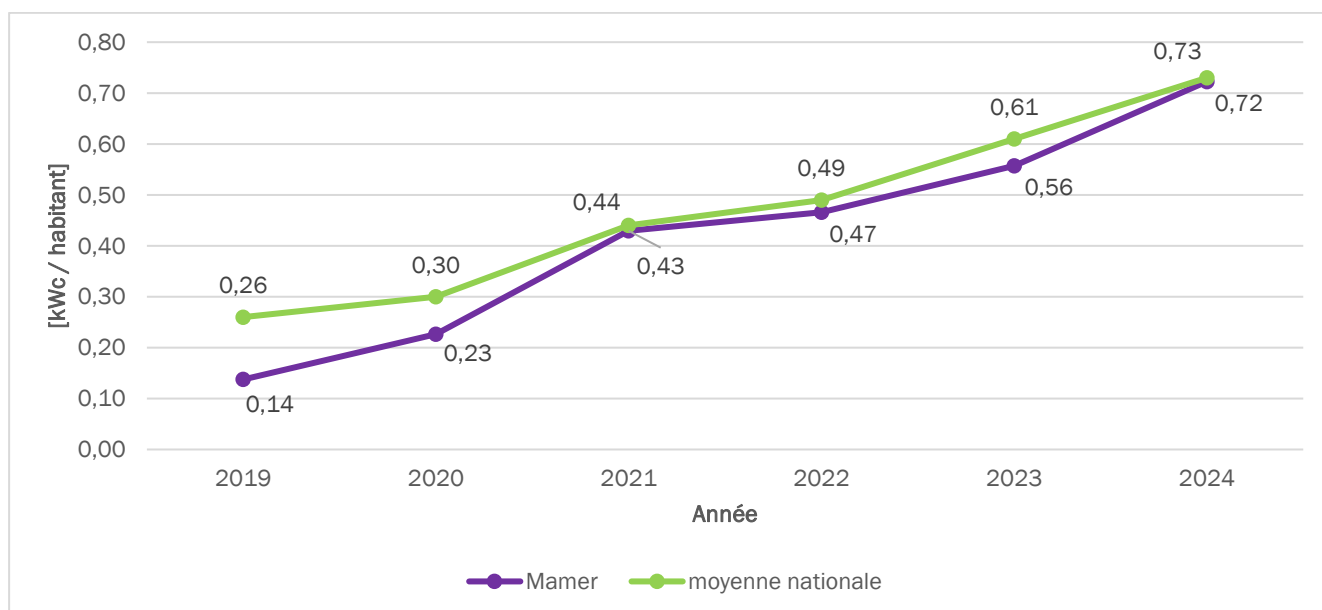


Le premier graphique illustre l'évolution des installations photovoltaïques (PV) par rapport au potentiel exploitable. Le cadastre solaire identifie ce potentiel, en tenant compte de toutes les surfaces sur lesquelles l'installation de **panneaux photovoltaïques** est techniquement possible. Pour la commune de Mamer, ce potentiel total s'élève à 76 565 kWc.

La commune s'est fixé pour objectif d'exploiter **25 %** de ce potentiel d'ici 2030.

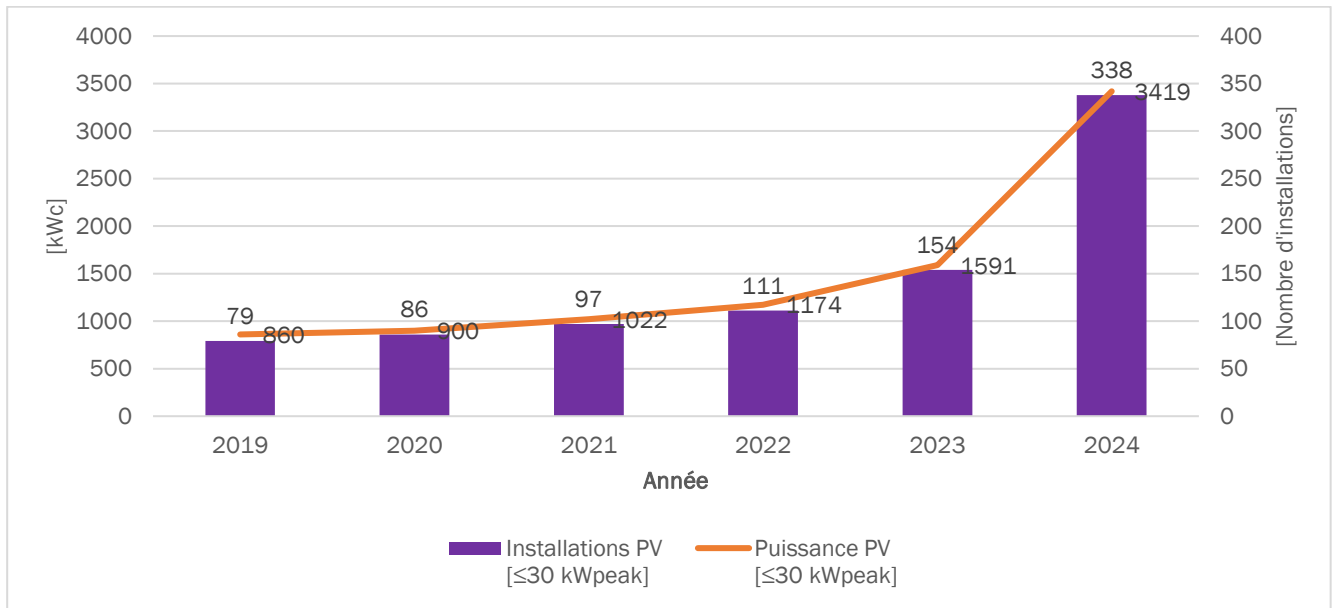
En 2024, les installations photovoltaïques atteignent **10,4 %** du potentiel total du territoire. Bien que cette progression soit continue, elle reste légèrement en deçà des objectifs fixés.

Le deuxième graphique montre l'évolution des installations PV installée, mesurée en kWc par habitant.



La puissance installée en photovoltaïque par habitant dans la commune de Mamer est en **augmentation constante**, atteignant 0,72 kWc par habitant en 2024. La commune des Mamer est donc dans la moyenne nationale.

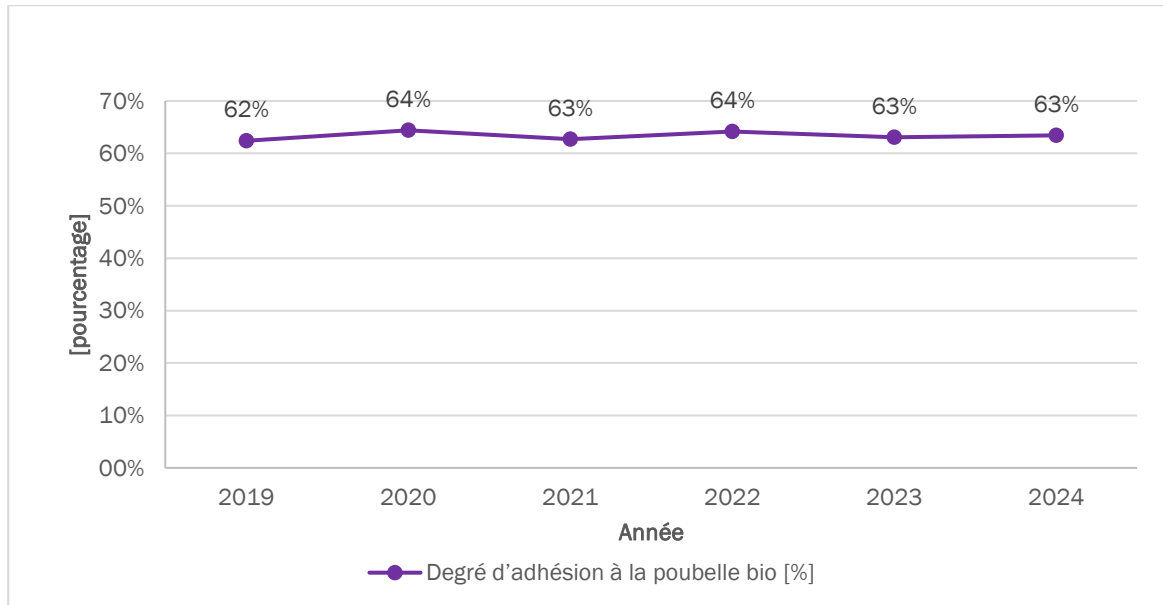
Le troisième graphique montre l'évolution du nombre et la puissance d'installation solaire < 30 kWc sur le territoire de la commune de Mamer.



Entre 2023 et 2024, la commune de Mamer a enregistré une progression spectaculaire du nombre et de la puissance des installations photovoltaïques sur son territoire. Le nombre total d'installations est passé de **154 à 338**, soit une **augmentation de près de 120 %**, tandis que la puissance installée a bondi de **1 591 kWc à 3 419 kWc**, représentant une **hausse de plus de 115 %**. Cette croissance remarquable est largement attribuable à l'introduction, d'une **subvention étatique particulièrement incitative**, destinée à soutenir le développement des énergies renouvelables. Ce dispositif a fortement encouragé les citoyens, les entreprises et les acteurs publics à investir dans l'énergie solaire.

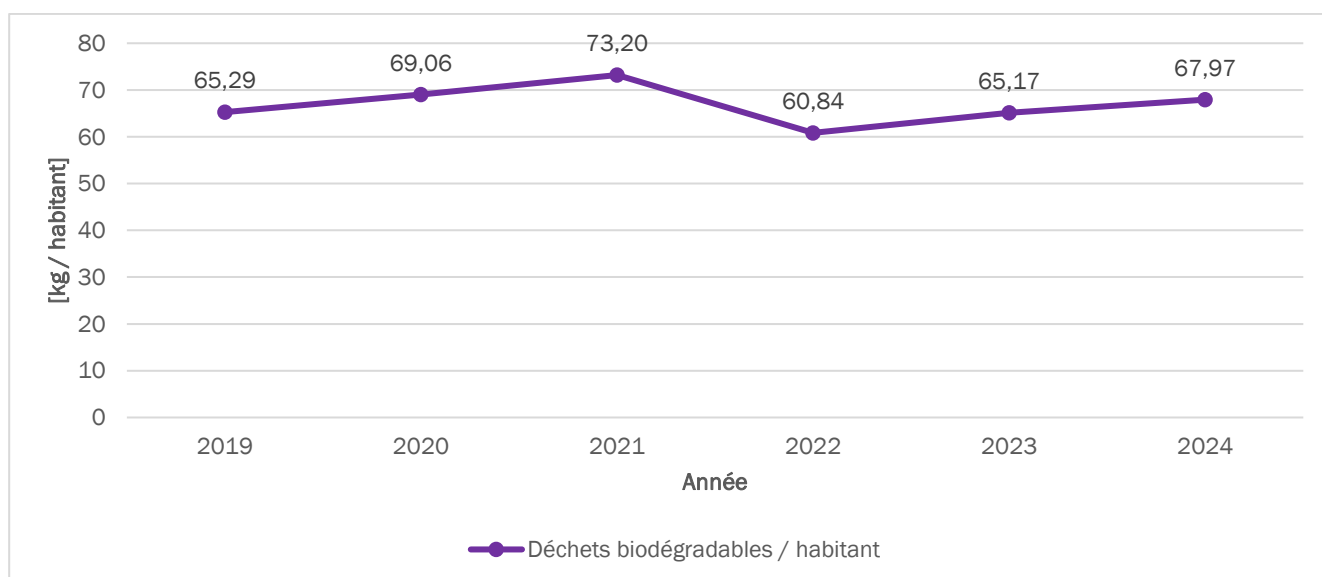
4. Tri des déchets

4.1 Poubelle bio



Le graphique montre que le nombre de poubelles bio sur le territoire de la commune de Mamer **reste stable** au fil du temps. Ces poubelles comprennent principalement les déchets de cuisine (restes alimentaires, épluchures) ainsi que les déchets verts issus des jardins.

En 2024, 63% des habitants de la commune ont accès à la poubelle bio, ce qui représente une **légère constante** par rapport aux années précédentes.

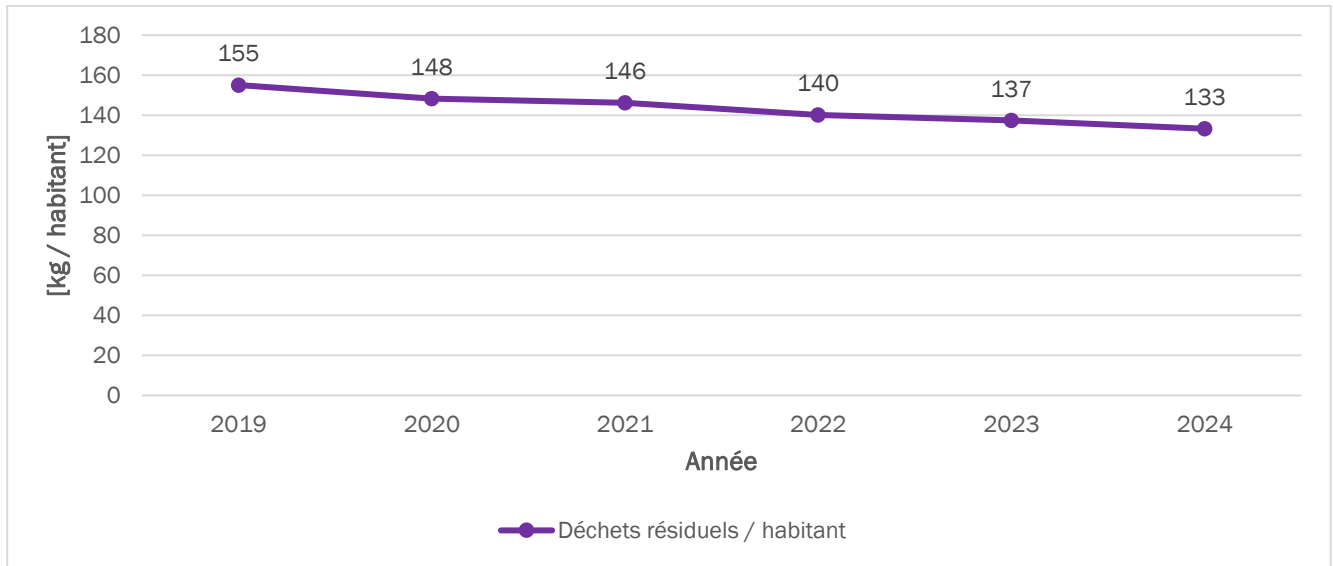


Le graphique ci-dessus présente **l'évolution de la quantité** de biodéchets collectés via la poubelle bio sur le territoire de la commune de Mamer. Cette collecte comprend principalement les déchets de cuisine (restes alimentaires, épluchures) ainsi que les déchets verts issus des jardins.

Au fil des années, la quantité de biodéchets collectés a connu une légère hausse, traduisant une meilleure adoption de la filière bio par les ménages. Cette tendance positive reflète les **efforts de sensibilisation** menés par la commune ainsi que l'amélioration des infrastructures de tri.

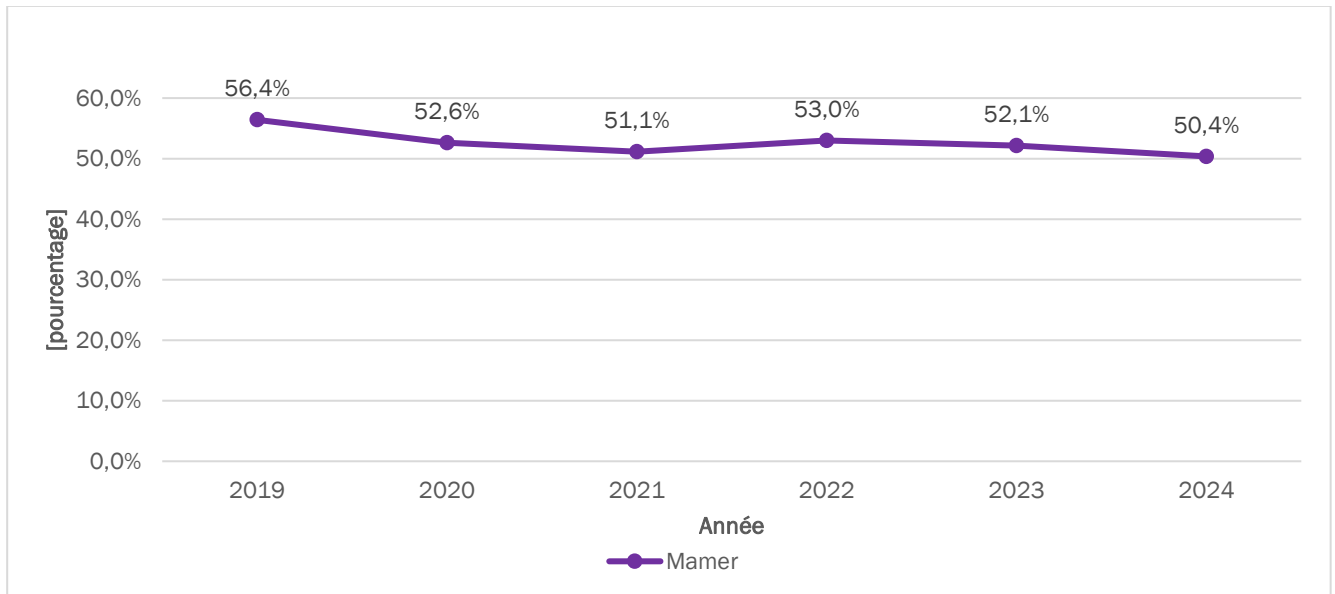
Toutefois, une part importante des biodéchets finit encore dans les ordures ménagères résiduelles, ce qui indique un potentiel **d'amélioration significatif**. Une meilleure séparation à la source permettrait de valoriser davantage ces déchets, notamment par compostage ou méthanisation.

4.2 Déchets résiduels



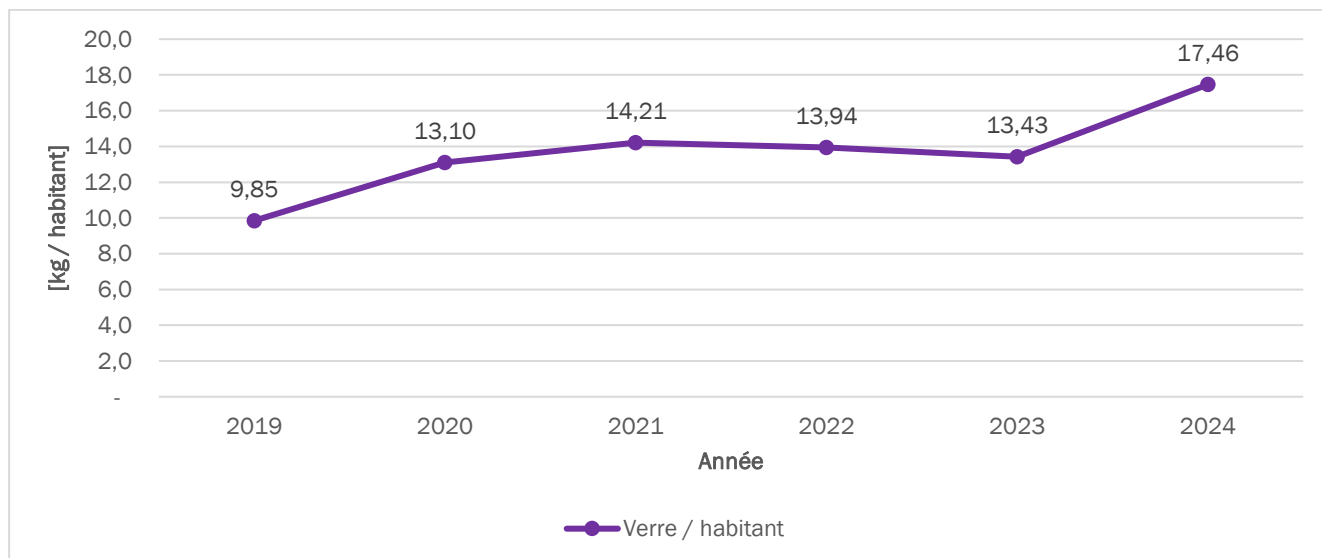
Entre 2019 et 2024, la quantité de **déchets résiduels** produits par habitant est passée de 155 kg / habitant à 133 kg / habitant, soit une diminution de 22 kg, correspondant à une **baisse** d'environ 14 %. Cette évolution positive reflète les efforts conjoints des citoyens, des communes et des acteurs du territoire en faveur d'une **meilleure gestion des déchets**. Elle s'explique notamment par une amélioration des pratiques de tri, le développement des filières de recyclage, ainsi que par une sensibilisation croissante à la réduction des déchets à la source. Cette **tendance encourageante** souligne l'importance de poursuivre les actions de prévention et de tri pour continuer à alléger notre impact environnemental.

Part de la poubelle d'ordures ménagères du total de la collecte à domicile



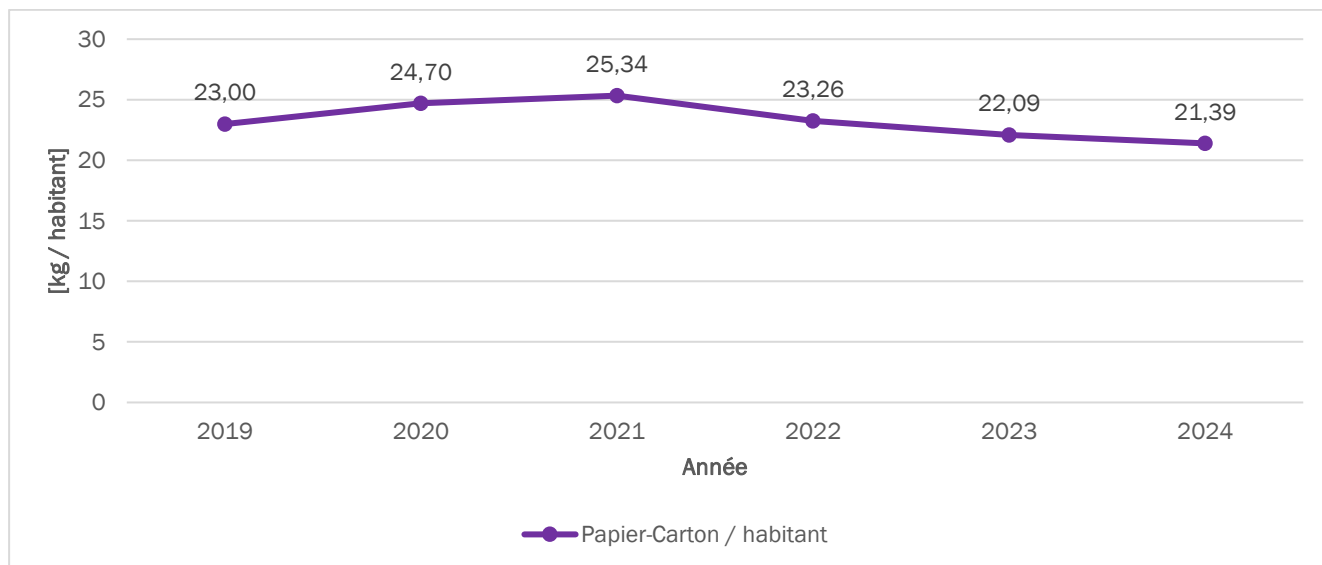
La part des ordures ménagères dans la collecte à domicile est passée de 56,4 % en 2019 à 50,4 % en 2024. Cette **diminution** de 6 % reflète une tendance positive, où les usagers **trient de plus en plus** leurs déchets, contribuant ainsi à la réduction des déchets résiduels et à une meilleure gestion des flux recyclables

4.3 Verre



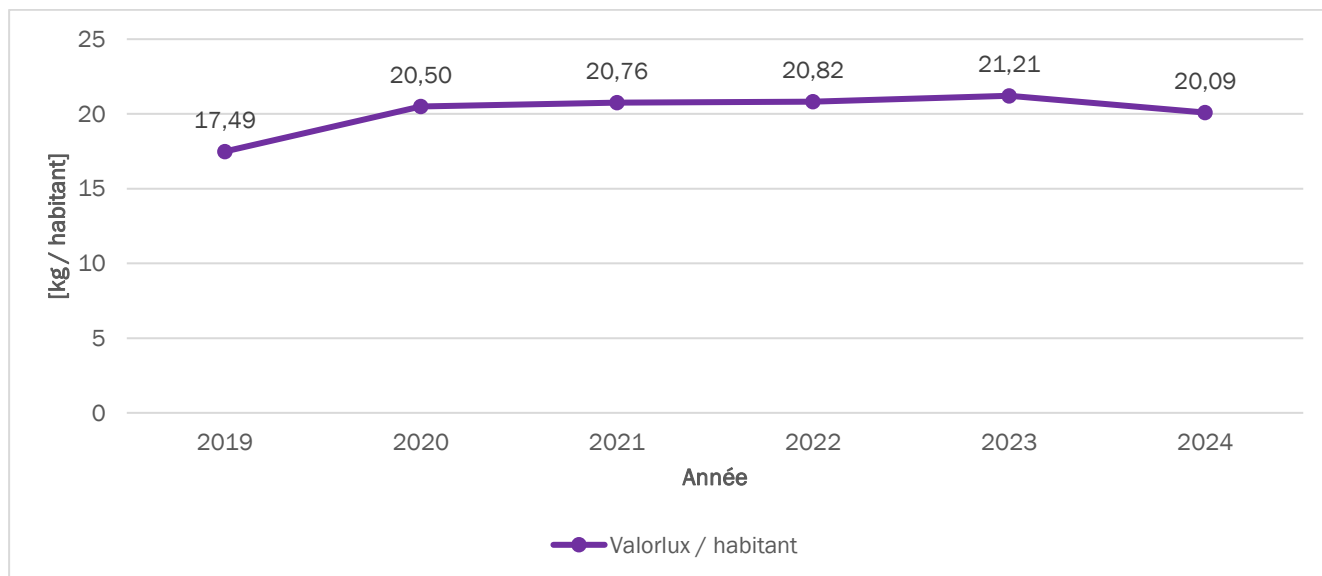
La collecte des déchets en verre a **presque doublé** entre 2019 et 2024, passant de 9,85 kg / habitant à 17,46 kg / habitant. Cette augmentation de près de 8 % montre que de plus en plus de gens trient leur verre, ce qui est un **geste positif pour l'environnement**. Le verre, étant recyclable à 100 %, peut être réutilisé indéfiniment sans perdre de qualité. Cette tendance est le résultat de meilleures infrastructures de collecte et de campagnes de sensibilisation qui encouragent le recyclage et la réduction des déchets

4.4 Papier / Carton



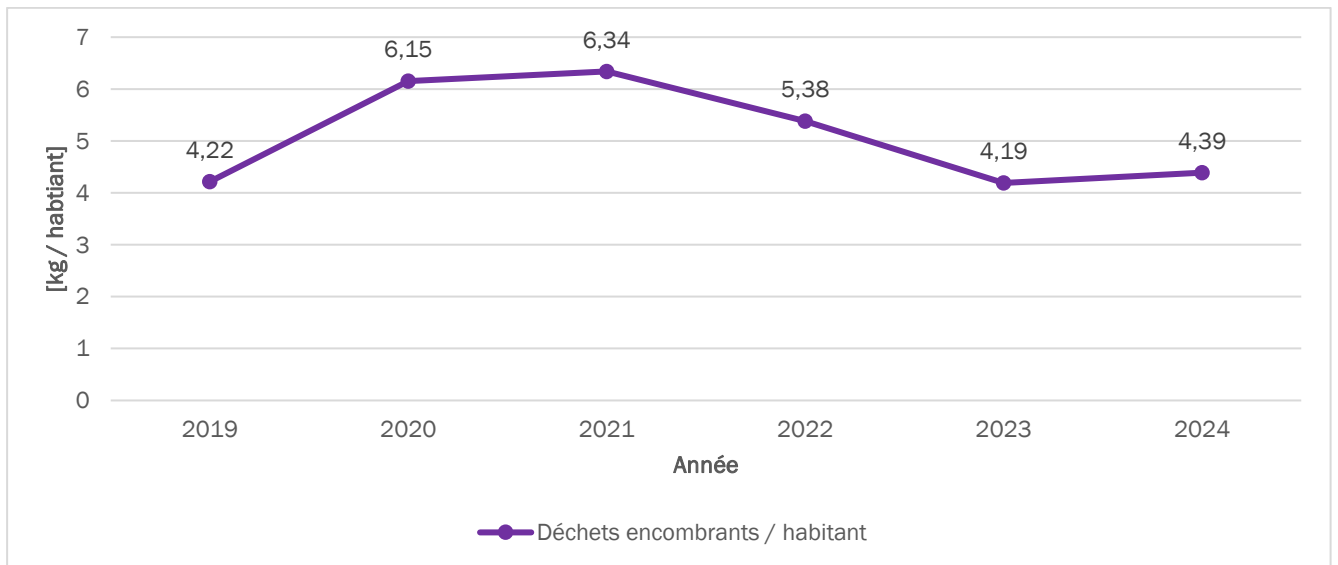
La collecte des déchets en papier et carton a **légèrement baissé**, passant de 23 kg / habitant en 2019 à 21,39 kg / habitant en 2024. Cette diminution pourrait être due à une **réduction** de la quantité de publicités et de brochures papier reçues dans nos boîtes aux lettres. Cela montre une **évolution des habitudes** de consommation, mais aussi l'importance de continuer à recycler correctement le papier et le carton pour limiter notre impact environnemental.

4.5 Valorlux



La quantité de déchets valorisés par habitant, selon les données de Valorlux, a augmenté de 17,49 kg en 2019 à 20,09 kg en 2024. **Cette hausse** de 2,6 kg par habitant reflète un meilleur engagement des citoyens en **matière de tri et de recyclage**. L'augmentation indique également un renforcement des efforts pour valoriser les matériaux recyclables, contribuant ainsi à la réduction des déchets destinés à l'enfouissement et à l'incinération, et favorisant une gestion plus durable des ressources

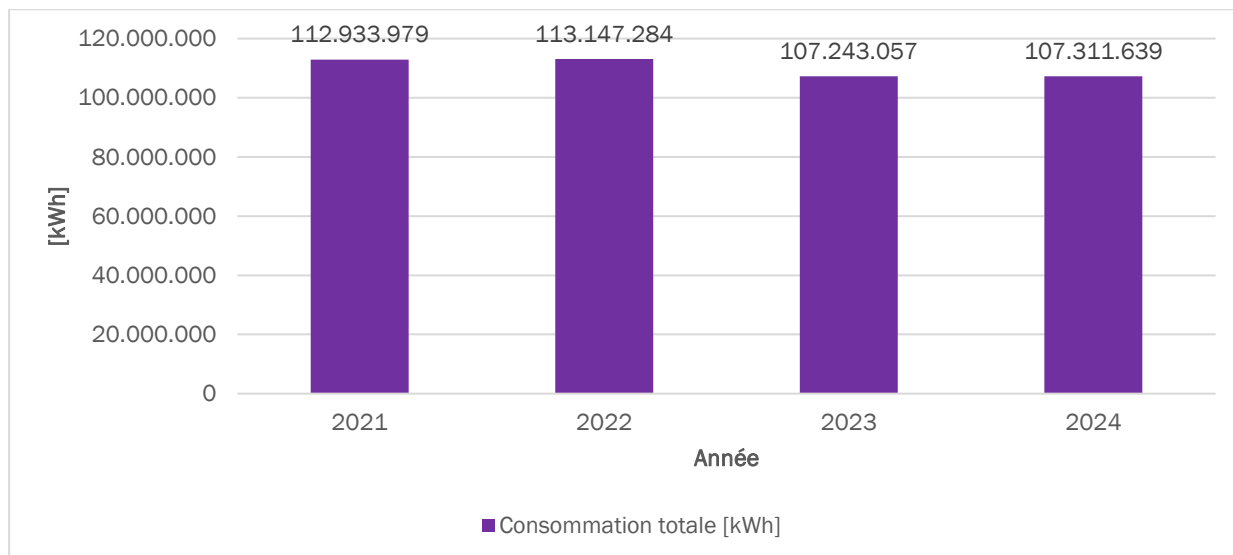
4.6 Déchets encombrants



Entre 2019 et 2024, les déchets encombrants ont montré une **tendance à la baisse**, bien que les chiffres restent relativement volatils d'une année à l'autre. Cette diminution pourrait être liée à une **meilleure gestion des objets volumineux**, avec des pratiques accrues de réutilisation, de don ou de recyclage. De plus, l'organisation de collectes spéciales et l'amélioration des services de récupération des encombrants ont probablement contribué à cette évolution, réduisant ainsi l'impact environnemental de ces déchets.

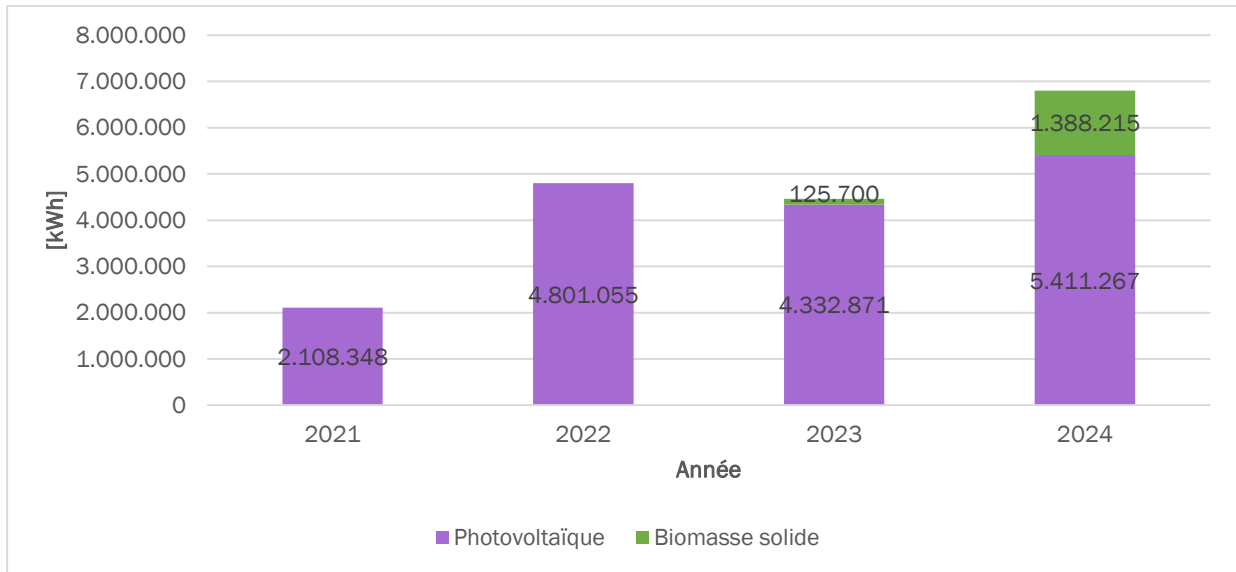
5. Consommation et production en électricité

5.1 Consommation d'électricité totale sur le territoire de la commune de Mamer



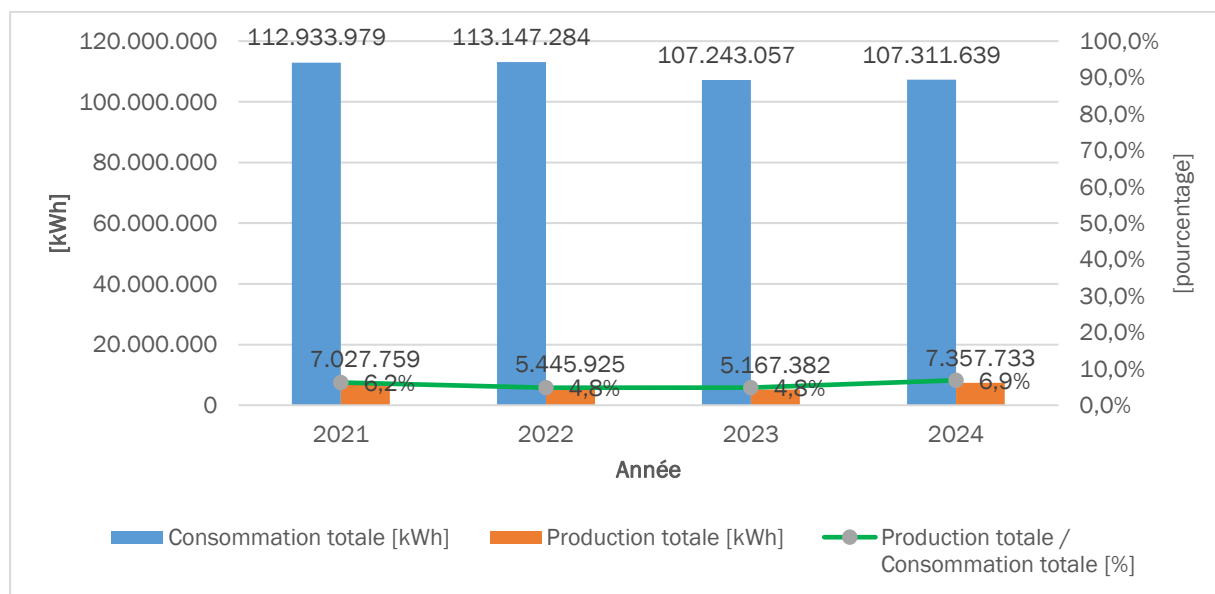
Entre 2021 et 2024, la consommation totale d'électricité sur le territoire de la commune de Mamer a diminué, passant de 112.933.979 kWh à 107.311.639 kWh, soit une baisse de 5,6 %, malgré une augmentation de la population. **Cette réduction** témoigne des efforts réussis pour améliorer l'efficacité énergétique et encourager les pratiques de **consommation plus responsables**. Cette diminution reflète l'impact des initiatives locales, telles que l'adoption d'énergies renouvelables, la modernisation des infrastructures et une sensibilisation accrue à la gestion de l'énergie au sein des foyers et des entreprises.

5.2 Production d'électricité renouvelable total sur le territoire de Mamer



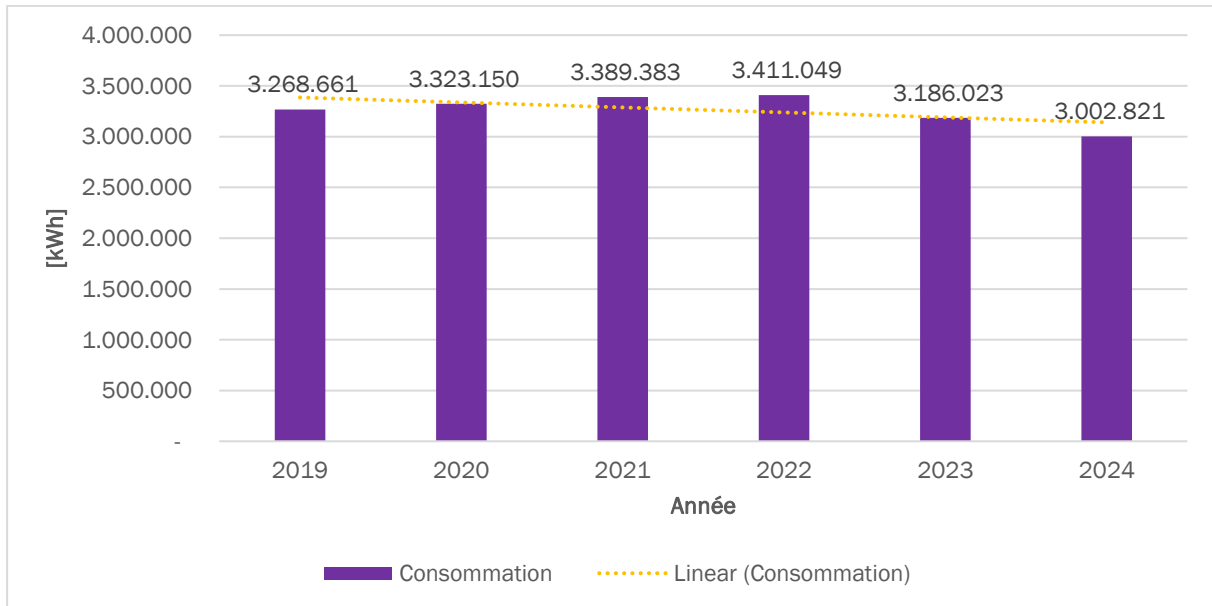
La production d'électricité renouvelable sur le territoire de la commune de Mamer a connu une **forte augmentation** ces dernières années. Cette progression est principalement portée par le développement du photovoltaïque, grâce à l'installation de **nouveaux panneaux solaires** sur les bâtiments communaux. À cela s'ajoute la mise en service récente d'une unité de **cogénération fonctionnant à base de biomasse**, qui renforce la capacité locale de production d'énergie verte. Ces investissements illustrent l'engagement de la commune en faveur de la transition énergétique et de la réduction de son empreinte carbone

5.3 Consommation vs production d'électricité totale sur le territoire de Mamer



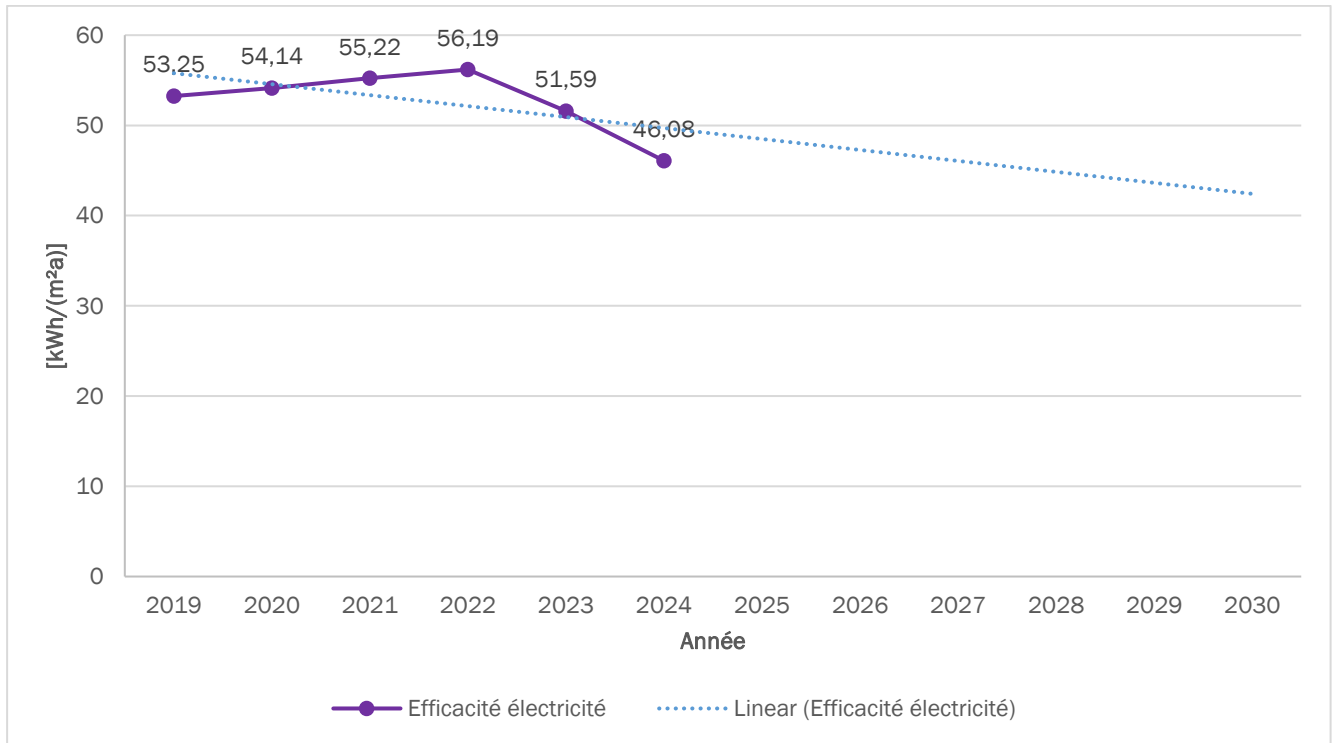
La part de la production d'électricité renouvelable par rapport à la consommation a **progressé**, passant de 6,2% en 2021 à 6,9% en 2024. Cette augmentation reflète les efforts continus pour intégrer davantage d'énergies renouvelables dans le mix énergétique local. Bien que la consommation totale ait légèrement diminué, l'écart entre la production et la consommation d'électricité a diminué, ce qui témoigne d'une **amélioration de l'efficacité énergétique** ainsi que d'une capacité accrue à générer de l'électricité à partir de sources durables. Cette tendance est également soutenue par la mise en place de projets énergétiques verts et par la sensibilisation croissante des citoyens et des entreprises aux enjeux de la transition énergétique.

5.4 Consommation d'électricité totale des bâtiments communaux



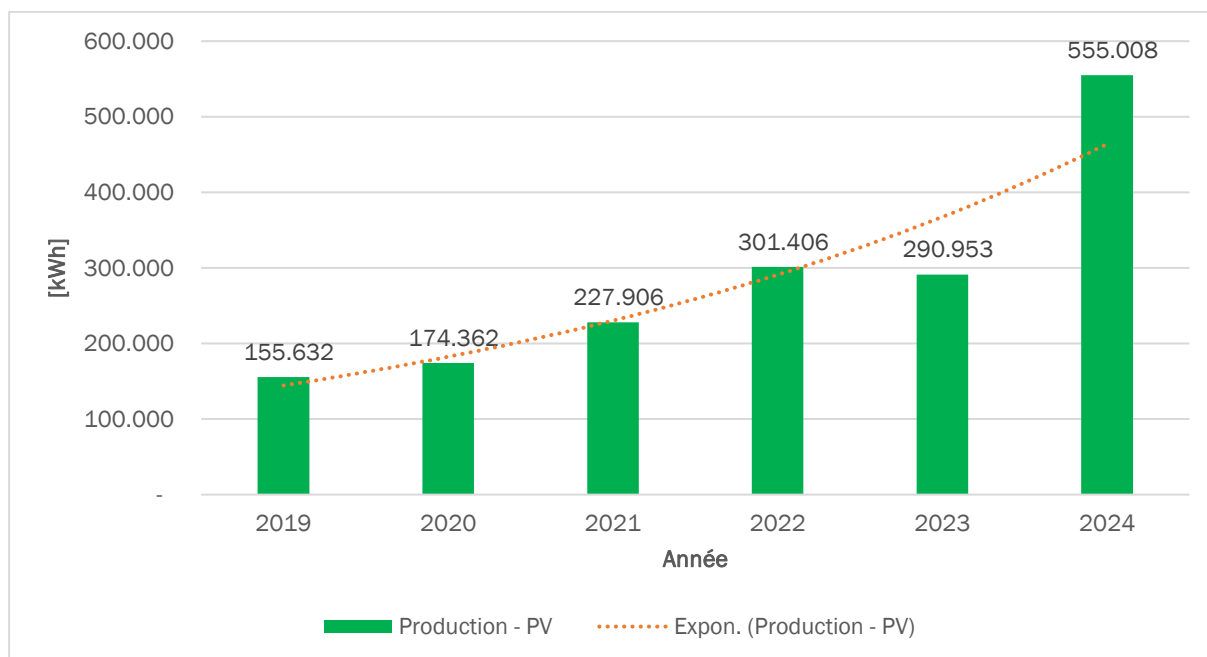
La consommation d'électricité des bâtiments communaux de Mamer est passée de 3.268.661 kWh en 2019 à 3.002.821 kWh en 2024, soit une **diminution de plus de 8 %**. Cette baisse témoigne des efforts réalisés par la commune pour améliorer l'efficacité énergétique de ses infrastructures, à travers des actions telles que la rénovation des bâtiments, l'**optimisation** des systèmes de chauffage et d'éclairage, ainsi que l'intégration progressive d'énergies renouvelables

5.5 Consommation d'électricité des bâtiments communaux / Surface de référence énergétique



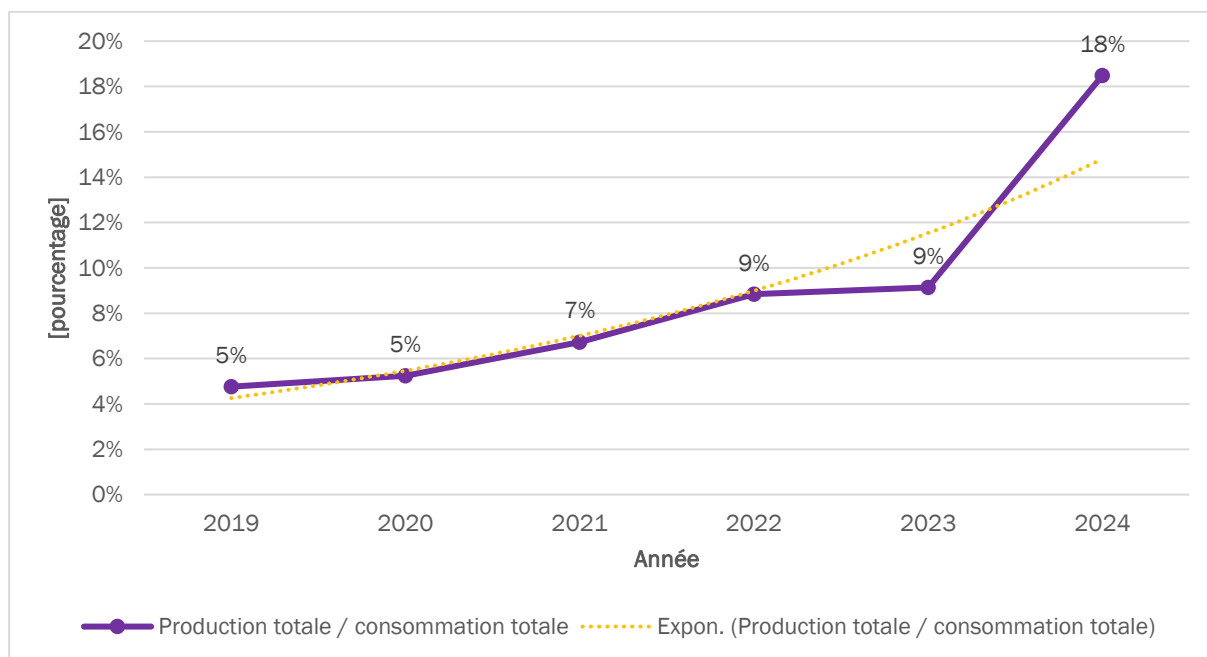
La consommation d'électricité des bâtiments communaux, rapportée à la surface de référence énergétique, est passée de 53,25 kWh/m² en 2019 à 46,1 kWh/m² en 2024. Cette valeur, désormais **inférieure à la ligne de tendance**, montre que la commune est en **avance sur ses objectifs** et progresse plus rapidement que prévu vers la cible minimale de 52,5 kWh/m² fixée pour 2030. Cette performance résulte d'une politique active **d'optimisation énergétique**, incluant des rénovations, des équipements plus performants, un **suivi régulier des consommation** ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques en mode auto-consommation.

5.6 Production d'électricité renouvelable totale des bâtiments communaux



La production d'électricité renouvelable des bâtiments communaux a fortement augmenté entre 2019 et 2024, passant de 155.632 kWh à 555.008 kWh. Cette **progression remarquable** est principalement due à l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments publics, et en particulier au déploiement d'une centrale solaire majeure sur le site du campus scolaire Kinneksbond en 2024. Cette installation, d'une puissance d'environ **1100 kWc**, comprend environ **2.700 modules**, renforçant considérablement l'autonomie énergétique de la commune et marquant un pas important vers la transition énergétique locale.

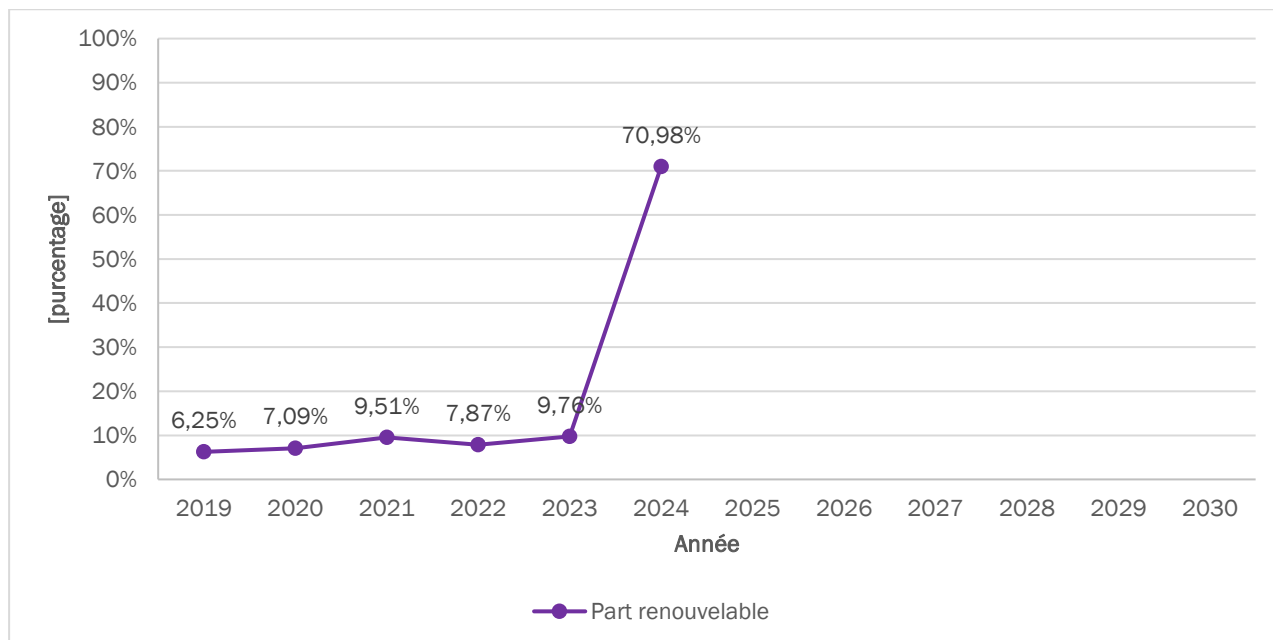
5.7 Consommation / production d'électricité totale des bâtiments communaux



Le graphique illustre l'évolution conjointe de la consommation et de la production d'électricité des bâtiments communaux. Tandis que la **consommation continue de diminuer** de manière progressive, la **production d'électricité renouvelable a fortement augmenté**, notamment entre 2023 et 2024. La part de l'électricité produite localement est passée de 9 % en 2023 à 18 % en 2024, soit un doublement en une seule année. Cette progression remarquable est principalement due à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site du campus scolaire Kinneksbond.

6. Chaleur

6.1 Energies renouvelable chaleurs

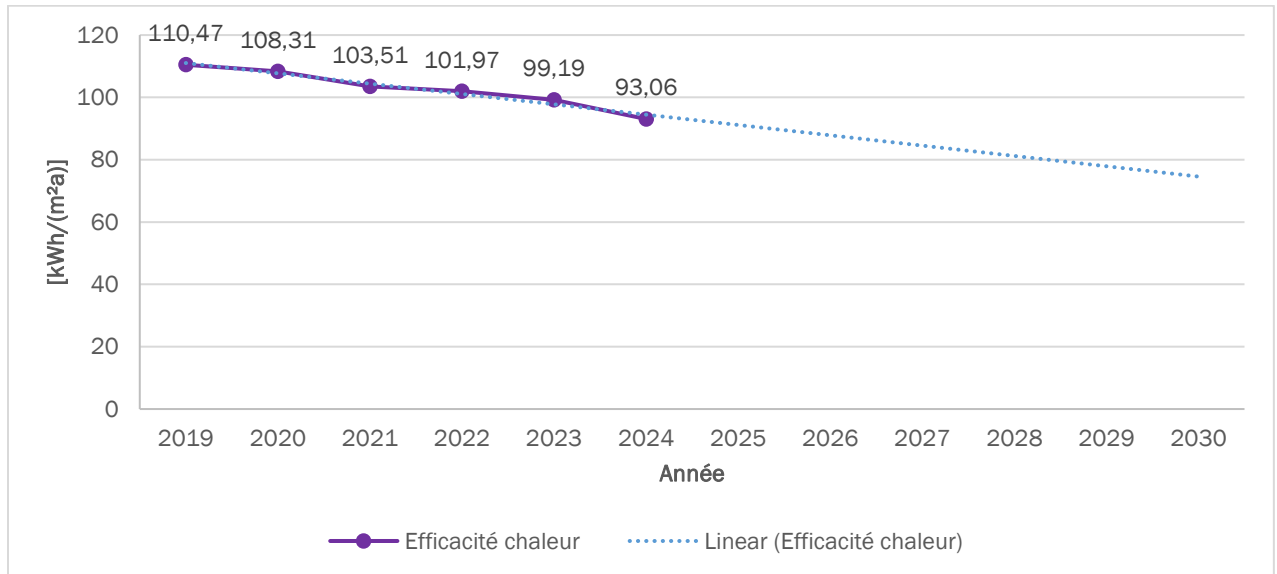


Le graphique illustre la **forte augmentation** de la part des énergies renouvelables pour la chaleur dans les bâtiments communaux sur le territoire de Mamer. Cette évolution marquante est le fruit d'une stratégie proactive visant à intégrer des solutions énergétiques durables, réduisant ainsi l'empreinte carbone des infrastructures publiques.

Un point clé de cette transition a été la mise en service, au début de l'année 2024, de la **cogénération à base de biomasse**, un projet innovant qui permet de produire simultanément de la chaleur et de l'électricité à partir de ressources renouvelables. Cette initiative a significativement renforcé la part des énergies renouvelables utilisées pour alimenter les bâtiments communaux.

Les efforts réalisés ont permis de **largement atteindre les objectifs minimaux fixés pour 2030**, bien avant la date butoir. Cela témoigne de l'engagement de la commune à favoriser les énergies vertes et à réduire sa dépendance aux énergies fossiles, tout en servant d'exemple en matière de durabilité énergétique

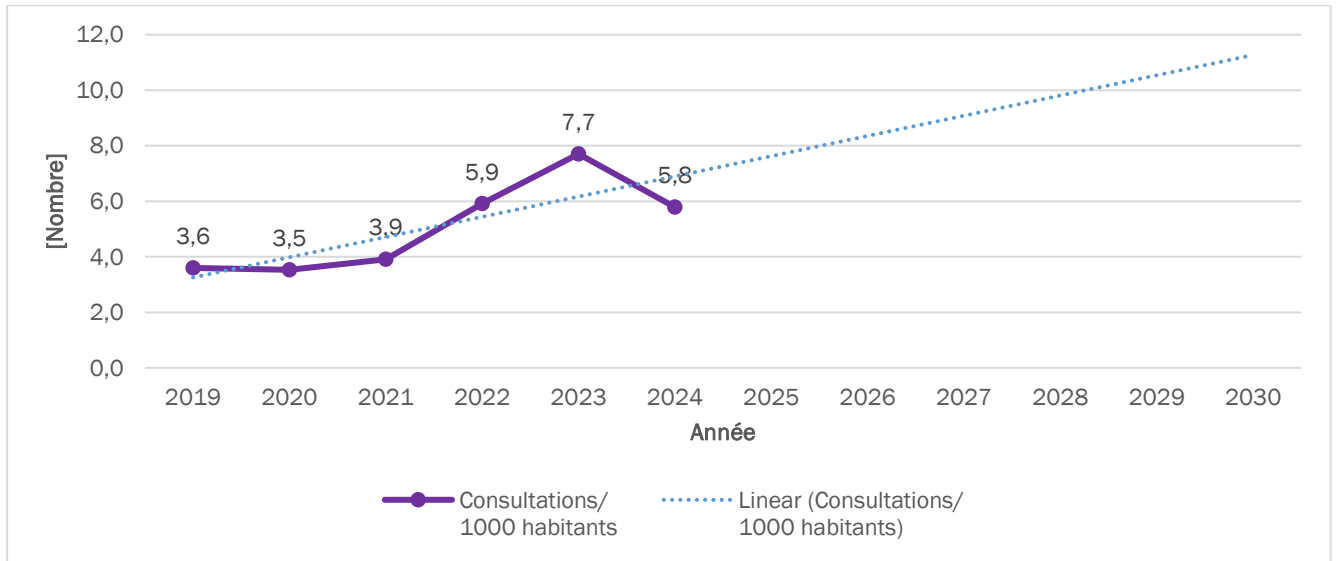
6.2 Consommation de chaleur des bâtiments communaux par rapport à la surface de référence énergétique



Le graphique illustre la consommation de chaleur par mètre carré par an dans les bâtiments communaux sur la période 2019-2024. En 2019, la consommation s'élevait à 110,5 kWh/m²/an, tandis qu'en 2024, elle a été réduite à 93,1 kWh/m²/an, marquant ainsi une **amélioration notable** de l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

Cette réduction, bien que significative, se situe tout de même au-dessus de la courbe à tendance, ce qui indique une performance légèrement meilleure que prévue. En effet, la cible à atteindre d'ici 2030 est de 76,2 kWh/m²/an. Cette évolution témoigne des efforts constants déployés pour optimiser la gestion thermique des bâtiments communaux et réduire leur empreinte énergétique.

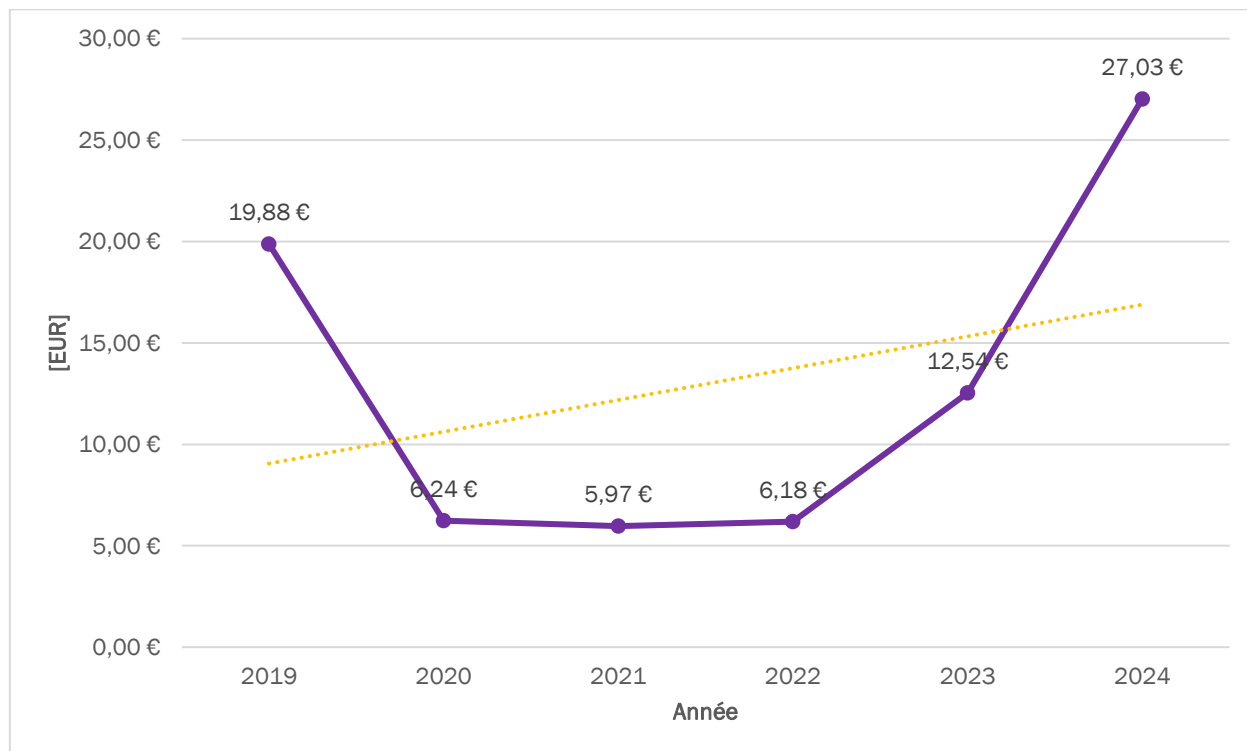
7. Conseils en énergie (Klima-Agence)



Le graphique montre le nombre de conseils en énergie, prestés par Klima-Agence, pour des habitants qui souhaitent entretenir des rénovations énergétiques. La commune se donne l'ambition **d'augmenter le nombre** de conseils en énergie à 10 consultations pour 1000 habitants e 2030.

En 2024, 58 conseils en énergie ont été réalisés dans la commune de Mamer, ce qui représente 5,8 consultations pour 1000 habitants. Cet indicateur est en-dessous de la trajectoire cible de la commune.

8. Subventions écologiques



Le graphique montre le montant des subventions écologiques accordés par l'administration communale pour des **projets écologiques privés**. Les statistiques reprennent les subventions octroyées dans les catégories suivantes : Collecte et utilisation d'eau de pluie, utilisation rationnelle de l'énergie et mise en valeur d'énergies renouvelables, acquisition d'un véhicule routier à zéro émission de CO₂, borne de charge pour véhicules électriques. Vélo ou vélo à pédalage assisté, abonnement Vel'OH, surfaces vertes.

En 2024, la commune de Mamer a octroyé en total **298.058,47€** pour des projets écologiques privés, ce qui représente 27,03 € par habitant. Une nette progression par rapport aux années précédentes.